



Guide 2023

Expérimentation d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de bâtiments communaux : **bilan final du projet BAPAURA**



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement



Le projet BAPAURA

- 5 **Du contexte régional à la création du consortium**
- 8 **Les résultats de BAPAURA**
 - La boîte à outils
- 11 **Les formations**
 - Les projets accompagnés

I - Le service d'accompagnement

- 13 **Contexte**
- 14 **Méthodologie du projet BAPAURA pour la mise en place des services d'accompagnement**
- 16 **Le commissionnement**
 - Phase amont : de l'analyse patrimoniale au programme
- 17 **Consultation de la maîtrise d'œuvre**
- 18 **Phase de conception jusqu'aux travaux**
- 20 **Suivi des consommations**
- Mise en concurrence et modèle économique**
 - Mise en concurrence
- 21 **Modèle économique du service**

II - Du local au national, l'effet boule de neige

- 23 1. Team building
- 25 2. Jumelages
- 27 3. Du local au régional

III - Réussites particulières

- 29 1. **Service d'accompagnement : zoom sur les pratiques mises en œuvre**
 - Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne
- 31 SDE03
- 32 SPL ALEC Ain
- 33 SPL ALEC Grenoble
- 34 AGEDEN
- 36 SDED, Territoire d'énergie Drôme
- 37 ALTE 69
- 38 SIGERLy
- 42 2. **Les temps forts du projet**
 - Déployer les outils BAPAURA pour sensibiliser et faire monter en compétences
- 43 Au niveau régional, favoriser la collaboration et les échanges entre les acteurs de la rénovation
- 44 Du niveau local au niveau européen : une logique bottom-up pour diffuser les enseignements de BAPAURA
- 45 Le commissionnement entre en scène

46 Conclusions & perspectives

Le projet Bapaura

Du contexte régional à la création du consortium

Contexte

La région Auvergne Rhône-Alpes compte plus de 4 100 communes dont une grande partie (plus de 3 500 communes) sont considérées comme des communes de petite à moyenne taille. La région compte par ailleurs près de 35 000 bâtiments publics, dont seulement quelques centaines sont rénovées chaque année. Ces petites et moyennes communes font face à plusieurs défis dans l'atteinte de leurs objectifs d'efficacité énergétique.

En effet, elles n'ont pas les compétences internes nécessaires et ont besoin d'appui pour construire et conduire leurs projets de rénovation avec une réelle ambition énergétique. Les coûts d'accompagnement et de montage de projets sont proportionnellement beaucoup plus lourds sur les petits projets qui sont les plus fréquents et leur regroupement est complexe pour constituer un « marché » pour les entreprises.

Le projet BAPAURA, financé par le programme de financement européen de recherche et d'innovation Horizon 2020, a pour objectif de démontrer la pertinence d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics pour les petites collectivités et de développer un modèle économique associé qui soit durable.

CHIFFRES CLÉS

Calendrier : septembre 2020 - août 2023

Budget total : 1 475 594 €

Objectif contractuel d'investissement : 23 627 k€

Partenaires : 11

Le projet est basé sur 2 axes d'actions :

- un service d'accompagnement à la rénovation énergétique par les partenaires territoriaux : ils apportent leur expertise en matière de performance énergétique et conseillent sur les montages financiers des projets. L'ambition, au lancement du projet, était d'accompagner plus de 100 projets de rénovation énergétique ;
- une animation régionale portée par l'ADEME et Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE), afin de coordonner les accompagnements et de partager un ensemble d'outils sur le territoire. Elles assurent également la promotion de BAPAURA à l'échelle nationale et auprès des instances européennes.

En matière de financements, les fonds versés par l'Union européenne dans BAPAURA sont soumis à une obligation de résultat : à l'issue des trois ans du projet, 23 627 000 € devaient avoir été investis par les communes participantes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Les partenaires, en accompagnant les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux, ont également pour objectif de produire une boîte à outils avec des documents d'aide à la décision.

Pour atteindre ces objectifs et porter le projet BAPAURA, le consortium est composé de onze partenaires en région :

- deux partenaires de niveau régional pour coordonner : l'ADEME et AURA-EE ;
- neuf partenaires territoriaux. ALEC, SPL, syndicats, EPCI. La diversité de structures présentes dans le projet BAPAURA permet un accompagnement spécifique à chaque territoire et une déclinaison variée et adaptée à chaque territoire du modèle de service d'accompagnement développé dans BAPAURA.



Sous la coordination de l'ADEME



Le projet européen BAPAURA a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne (subvention n°891839)

Nous remercions tous les rédacteurs du document qui ont accepté de partager leurs retours d'expérience, ainsi que les relecteurs.



LE CONSORTIUM

- Direction régionale Auvergne Rhône-Alpes de l'ADEME ;
- Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) ;
- SPL Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (SPL ALEC AIN) ;
- SPL ALEC de la Grande Région Grenobloise (SPL ALEC) ;
- Association pour une gestion durable de l'énergie (AGEDEN) ;
- SARA Aménagement - Groupe Elegia (SPL SARA) ;
- Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) ;
- Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED - Territoire d'énergie Drôme) ;
- Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) ;
- Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne (CCC15) ;
- Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03).

Les résultats de BAPAURA

L'objectif initial du projet était de mettre en place des services d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les petites et moyennes communes, et de tester cet accompagnement à travers 115 projets de rénovation.

Les résultats du projet peuvent être déclinés en trois catégories :

- la boîte à outils, qui est un livrable principal du projet, et qui est l'outil de base qui permettra la diffusion au niveau national des bonnes pratiques des services ;
- les formations mises en place dans le cadre du projet ;
- les projets accompagnés.

La boîte à outils

Cette boîte à outils est à destination des services d'accompagnement des petites et moyennes collectivités dans leurs projets de rénovation de bâtiments publics (syndicats, SPL, ALEC, etc.).

Quel contenu ?

Les outils proposés servent d'appui aux services d'accompagnement pour aider les collectivités à mener des projets de rénovation performants d'un point de vue énergétique, à différents stades du projet. On y retrouve notamment :

- des outils d'aide à la prise de décision (ingénierie financière, estimation des économies d'énergie) ;
- des outils d'aide pour la sécurisation de la performance énergétique du projet (plusieurs méthodes sont proposées et expliquées : CPE, commissionnement, avec des outils pour mettre en place ces solutions) ;
- des guides transversaux liés aux projets de rénovation énergétique publics : explications sur le groupement de projets, conseils pour mobiliser les entreprises locales ;
- des « documents métier » dédiés aux services d'accompagnement : description financière du modèle de service d'accompagnement proposé, pour aider à franchir le pas de la création de ce service et assurer sa pérennité.

Quelle diffusion ?

En pratique, la boîte à outils est divisée selon deux canaux de diffusion :

- les modèles de documents de travail, de fichiers de calcul ou les documents confidentiels sont rangés dans un espace de travail partagé commun à tous les partenaires. Ces documents sont librement accessibles par l'ensemble des partenaires, mais ne sont pas diffusables au grand public ;
- le site internet de BAPAURA héberge des documents terminés qui ont vocation à être diffusés au niveau national.

Les documents phares qui sont disponibles à la diffusion sont deux documents principaux :

Guide - Impact d'un projet de rénovation sur les finances d'une commune



Ce document est à destination des accompagnateurs de collectivités pour les projets de rénovations énergétiques de bâtiments (syndicats, agence locale de l'énergie et du climat, sociétés publiques locales, etc.). Il vise à donner les outils aux accompagnateurs pour guider les communes dans la rénovation énergétique de bâtiments communaux.

Pour qu'une commune se lance dans un investissement, il ne suffit pas qu'elle le décide, il faut aussi que ses finances le permettent. Un projet de rénovation impacte les finances de la commune à deux niveaux : sur le budget d'investissement, et sur le budget de fonctionnement. Il est important de maîtriser ces dimensions financières car elles sont la clé d'un

projet sérieux et crédible ; tant pour les élus que pour les banques.

Les calculs habituels présentés dans les audits énergétiques (en Temps de Retour sur Investissement) peuvent conduire à des choix peu coûteux, rapides en termes de retour sur investissement, mais de court terme et peu ambitieux, parfois non adaptés aux ambitions du décret tertiaire¹. Cet indicateur a aussi peu de signification quand on envisage de rénover un bâtiment qui aurait nécessité des travaux dans les prochaines années dans tous les cas (vétusté).

Ces indicateurs sont parfois peu adaptés quand il s'agit de projets n'ayant pas vocation à générer des flux financiers, ce qui est le cas pour la rénovation énergétique de bâtiments publics.

Le rapport de l'ADEME « Sociologie de la décision de rénovation énergétique des communes »² (2021) analyse notamment l'impact du financement dans la prise de décision de la rénovation (p. 55). Une des pistes soulevées par cette enquête sociologique consiste à « utiliser les arguments économiques qui intéressent les élus : non plus le temps de retour sur investissement, mais plutôt l'impact sur le budget de fonctionnement, et le coût de l'inaction ».

Cet outil présente d'autres indicateurs, plus souvent utilisés en comptabilité communale. Il vise à montrer aux communes les enjeux financiers d'un projet, et l'impact que celui-ci aura sur leur budget.

DÉCOUVRIR LE GUIDE

[Impact d'un projet de rénovation sur les finances d'une commune](#)

¹ décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire - autrement appelé « décret tertiaire ».

² <https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5671-sociologie-de-la-decision-de-renovation-energetique-des-communes.html>

Guide - Mise en place de services d'accompagnement publics à la rénovation des bâtiments communaux

2



Ce guide synthétise les retours d'expérience du projet BAPAURA.

Il a été corédigé par tous les partenaires du projet (SPL, syndicats d'énergie, associations, EPCI) qui ont mis en place et expérimenté, pendant trois ans, des services d'accompagnement à la rénovation pour leurs communes. Chaque partenaire a ainsi pu présenter en détail un aspect de l'accompagnement.

Il a aussi été corédigé par la FNCCR (Fédération Nationale de Collectivités Concédantes et Régies) dans le cadre du programme ACTEE, qui a apporté un nombre important de précisions et définitions juridiques.

Ce document a vocation à présenter, au moment de sa rédaction, un maximum de retours d'expériences afin d'inspirer d'autres structures qui souhaiteraient se lancer dans l'accompagnement de projets.

Il est découpé en plusieurs sections :

- **définitions et concepts généraux** : des rappels juridiques sur les modèles d'accompagnement possibles ;
- **le mandat de maîtrise d'ouvrage** : exemples d'accompagnement en mandat ;
- **le commissionnement** : définition, description de missions proposées, exemples d'accompagnement ;
- **mise en place de missions** de commissionnement et de maîtrise d'ouvrage déléguée : **points d'attention juridiques, compétences à mobiliser, modèle économique du service.**

DÉCOUVRIR LE GUIDE

[Mise en place de services d'accompagnement publics à la rénovation des bâtiments communaux](#)

Les formations

Dans le cadre du projet, plusieurs formations ont été créées :

• Formation sur l'ingénierie financière

Cette formation d'une journée, proposée en Auvergne Rhône-Alpes, vise à donner les bases sur la comptabilité des communes, et à évaluer l'impact d'un projet de rénovation sur les finances des communes. Elle s'adresse à des accompagnateurs qui ont souvent une formation technique et sont peu au fait du fonctionnement comptable des communes.

C'est cette formation qui a donné lieu à la création du guide sur l'ingénierie financière.

Une réflexion est en cours au sein de l'ADEME pour proposer cette formation dans le catalogue des formations nationales disponibles pour les Conseillers en Énergie Partagés.

• Formation sur l'accompagnement des projets de rénovation

Cette formation, en cours de création, a vocation à synthétiser les retours d'expérience de BAPAURA, et à les diffuser au niveau national. Elle a été expérimentée les 10 et 11 juillet 2023 auprès d'une dizaine d'accompagnateurs expérimentés en Bretagne, dans le cadre du jumelage entre l'ADEME Auvergne Rhône Alpes et Breizh ALEC, la structure en charge de l'animation du réseau des CEP en Bretagne.

Les projets accompagnés

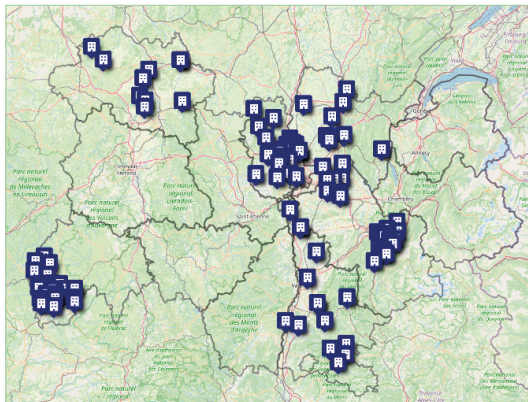


Figure 1 : Projets accompagnés par BAPAURA

Au total, ce sont 115 projets de rénovation qui ont été accompagnés en trois ans sur l'ensemble du territoire couvert par les partenaires du projet. Il s'agit majoritairement de « petits » projets de rénovation ; 60 % des bâtiments ont une surface inférieure à 1 000 m².

Les projets accompagnés sont des bâtiments municipaux : 37 écoles ou groupes scolaires, 18 mairies, cinq gymnases... En particulier en milieu rural, beaucoup de bâtiments sont multi-activités (logements / commerce...).

Le projet-type

Les bâtiments concernés font en moyenne 800 m² de surface. Les projets de rénovation visent en moyenne 57 % d'économie d'énergie, pour un investissement de 540 k€ par projet (en ne comptant que les dépenses liées aux économies d'énergie et à l'installation d'énergies renouvelables).

Quelques chiffres

À la fin de BAPAURA, les 66 projets de rénovation dont les marchés de travaux ont été signés représentent :

- **28,3 M€** d'investissements en économies d'énergies et énergies renouvelables (pour un objectif initial de 23,6 M€) ;
- **4,4 GWh** d'énergie finale économisés ;
- **830 t CO₂** économisés ;
- **environ 1 GWh** de production annuelle en énergies renouvelables.

I - Le service d'accompagnement

Note : ce paragraphe synthétise les services d'accompagnement expérimentés dans le projet BAPAURA. Pour plus d'informations techniques et juridiques sur ces services, vous pouvez consulter le guide « Mise en place de services d'accompagnement publics à la rénovation des bâtiments communaux ».

Contexte

La rénovation des bâtiments publics dans les petites communes demeure un enjeu complexe dont bon nombre de collectivités peinent à se saisir. Face aux limites rencontrées par les communes en termes de capacités humaines ou techniques pour programmer et suivre les projets de rénovation de leurs bâtiments (manque de temps, insuffisance de compétences techniques et juridiques...), l'accès à des dispositifs d'ingénierie apparaît comme une condition indispensable à l'engagement d'une politique de rénovation énergétique dans les territoires.

Le service d'accompagnement proposé par BAPAURA s'adresse à des petites communes, n'ayant pas ou peu de moyens et d'expertise en interne pour mener à bien des projets de rénovation performants.

Les projets concernés sont uniquement des projets de rénovations globaux, englobant plusieurs postes de travaux simultanément. Ce mode de rénovation est en effet plus efficace que des rénovations par postes, et fait écho aux nombreuses subventions publiques (par exemple le décret éco-énergie tertiaire conditionnées par des objectifs chiffrés de réduction de consommation). En revanche les rénovations globales sont plus complexes et nécessitent une certaine expertise.

BAPAURA propose un accompagnement qui a été expérimenté par différents types de structures publiques : EPCI, syndicats d'énergies, Société Publiques Locales, associations... Le parti pris de base est de ne pas favoriser un type de structure par rapport à un autre, chaque type de structure ayant ses avantages et ses inconvénients.

L'accompagnement a vocation à améliorer et sécuriser la performance des projets de rénovation. Pour être efficace, celui-ci doit concerner toutes les phases du projet, depuis la décision de rénovation jusqu'à l'exploitation.

Il peut prendre deux formes principales :

- **le commissionnement** (qui prend juridiquement la forme de conduite d'opération ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage) : l'accompagnateur apporte un conseil technique au maître d'ouvrage, à toutes les phases, sans se substituer à celui-ci. Il aide le maître d'ouvrage à comprendre les enjeux, le conseille sur des aspects techniques complexes.
- **le mandat de maîtrise d'ouvrage** : le maître d'ouvrage peut confier à un mandataire pour exercer une partie de ses fonctions en son nom et pour son compte (Articles L2422-5 à L2422-11 CCP). Dans ce cas, le maître d'ouvrage délégué (mandataire) exerce les prérogatives qui lui sont déléguées au nom et pour le compte du maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée fait l'objet d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Ce chapitre ne détaillera pas l'offre en maîtrise d'ouvrage déléguée, qui n'a été que peu utilisée dans les projets BAPAURA (trois projets accompagnés en maîtrise d'ouvrage déléguée).

Pourquoi sécuriser la performance ?

Un accompagnement de la commune dans toutes les phases du projet permet de mettre en place une démarche qualité. Si cette démarche ne permet pas à elle seule de garantir à la commune l'atteinte d'un objectif d'économies d'énergie⁴, elle permet de se donner les moyens d'avoir un projet de rénovation le plus qualitatif possible – et donc, d'atteindre le maximum d'économies d'énergie.

Sécuriser la performance répond à trois enjeux principaux :

- assurer la performance énergétique et environnementale ;
- assurer un équilibre financier et sécuriser les économies ;
- assurer la qualité fonctionnelle et le confort des usagers.

En plus de ces bénéfices directs liés à la performance énergétique, l'accompagnement permet d'apporter d'importants co-bénéfices :

- il est souvent nécessaire de faire de la sensibilisation et de la pédagogie auprès des maîtres d'ouvrage sur le sujet de la rénovation énergétique. Cette montée en compétences permet aussi une meilleure implication des maîtres ouvrages à toutes les phases du projet, leur permet d'être plus réactifs, et fluidifie le déroulement du projet (liens avec la maîtrise d'œuvre, lien avec les entreprises de travaux...). Cette fluidité des échanges a notamment été soulignée par des entreprises de travaux et des bureaux d'études, qui ont remarqué un déroulement optimisé de la phase travaux sur des projets accompagnés ;

- l'accompagnateur est souvent un « défricheur » de projets et permet de cadrer la demande du maître d'ouvrage : choix du bâtiment à rénover, identification des premières contraintes, conseils sur la performance atteignable... cet accompagnement « amont » est précieux pour la maîtrise d'œuvre et permet de cadrer le projet dès le démarrage, en amont de toute prestation de maîtrise d'œuvre (voire, de programmation) ;
- le fait que l'accompagnateur réalise aussi souvent le suivi des consommations de la commune (lorsque la structure a par exemple un service type CEP) permet de repérer d'éventuelles dérives de consommation après travaux.

Méthodologie du projet BAPAURA pour la mise en place des services d'accompagnement

Les partenaires ayant des compétences techniques, ainsi que des formes juridiques variées (EPCI, SPL...), il est apparu dès le départ **qu'il n'existerait pas de modèle de service d'accompagnement « unique » pouvant être transposé à toutes les structures de manière identique.**

⁴ Il existe un dispositif qui permet à la commune de garantir les économies d'énergies de son projet (au moins financièrement) : le Contrat de Performance Énergétique

La mise en place de services d'accompagnement s'est effectuée en parallèle de l'expérimentation de ceux-ci par les partenaires, auprès des collectivités. Autrement dit, chaque partenaire a pu enrichir sa boîte à outils par les retours terrain :

- les partenaires ont **expérimenté l'accompagnement** sur le terrain auprès des communes ;
- des **temps d'échanges entre partenaires** ont été prévus : réunions en présentiel avec tous les partenaires, webinaires techniques... Ces temps d'échanges ont permis aux partenaires d'échanger sur leurs outils, leurs méthodologies, leurs bonnes pratiques, les points bloquants ;
- des **webinaires** ont été proposés pour **diffuser les bonnes pratiques** ou outils finalisés qui ont été réalisés par des partenaires (par exemple, le cahier des charges du commissionnement mis en place par la SPL ALEC 38, ou les outils liés au confort d'été mis en place par l'ALTE69) ;
- des **formations** ont été proposées au cours du projet aux partenaires, pour leur permettre d'enrichir leur offre de service : formation sur le commissionnement, formation sur le fonctionnement des finances des communes. Certains partenaires se sont emparés de ces nouvelles compétences pour développer leur offre, comme le SIGERLy qui propose à présent une offre d'analyse financière pour ses collectivités. Lors des webinaires, des experts sont aussi intervenus pour présenter des points spécifiques : le rôle de la phase de programmation, le traitement de l'étanchéité à l'air en rénovation, la maîtrise d'ouvrage déléguée...

Ces différentes phases ont eu lieu en parallèle. Chaque partenaire a donc pu construire petit à petit son offre de service, en se basant sur ses outils en interne, sur les outils créés par les autres partenaires, et sur les formations proposées.

La coordination générale du projet, menée par l'ADEME, a permis de repérer les innovations et outils pertinents de chaque structure, et de les croiser avec les besoins des autres structures. Ce travail de coordination a donc servi à faire le lien entre les acteurs, à croiser les compétences, et à faire appel à des experts externes quand un besoin global émergeait (par exemple, sur l'analyse juridique, BAPAURA a fait appel à la FNCCR pour bénéficier de l'expertise d'une juriste).

Les offres de services existantes à la fin du projet sont donc propres à chaque structure ; il n'existe pas de modèle unique qui fonctionne pour tous.

Le commissionnement, tel que décrit dans le paragraphe suivant, est un modèle de services qui a été initialement formalisé par la SPL ALEC 38, puis testé et repris par plusieurs partenaires de BAPAURA.

Le commissionnement

Accompagnement de la commune jusqu'à réception des travaux (schéma classique)



Dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique, la mission de commissionnement consiste à accompagner le maître d'ouvrage au cours du projet, jusqu'à sa réception. Il s'agit d'une démarche qualité permettant d'assurer le bon déroulement du projet et la qualité des installations livrées.

L'accompagnateur apporte une expertise technique au cours du projet et conseille la commune, sans se substituer à celle-ci.

L'accompagnateur est un interlocuteur neutre vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et des entreprises de travaux, qui va pouvoir conseiller la commune à chaque phase du projet, du programme jusqu'à la réception des travaux.

La plupart des services qui accompagnent les communes sur l'énergie au quotidien (syndicats d'énergie...) conseillent déjà celles-ci sur l'exploitation et le suivi. Cette phase est nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement du bâtiment rénové, et procéder à des réglages si besoin.

Phase amont : de l'analyse patrimoniale au programme

Avant de lancer un projet de rénovation, il est nécessaire de mener une réflexion sur son patrimoine.

Cette réflexion peut notamment être menée via un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE). Avant de se lancer sur un projet, il est fortement conseillé d'analyser en amont le patrimoine, afin de caractériser les bâtiments selon différents enjeux : réglementaire, vétusté, énergétique, occupationnel, fonctionnel, stratégique...

Une fois que la commune a acté la rénovation d'un bâtiment, elle entre en phase de programmation.

Le code de la commande publique impose au maître d'ouvrage de définir le programme en amont d'une consultation de maîtrise d'œuvre. La phase de programmation est une étape incontournable du processus projet qui conditionne en partie sa réussite. Un processus de programmation bien mené évite des surcoûts, permet la définition de la gouvernance du projet, le niveau d'exigence et les conditions pour l'atteinte des objectifs et fait gagner du temps.

La programmation a pour objectifs de définir la commande de l'opération, et de préciser le contexte et les conditions de réalisation (budget, délais, contraintes).

Rôle de l'accompagnateur

Dans cette phase, l'accompagnateur peut :

- aider la commune à analyser les consommations énergétiques de ses bâtiments ;
- aider la commune à rédiger la partie énergétique de son programme, ou lui conseiller de consulter un programmiste ;
- vérifier que les besoins du maître d'ouvrage sont correctement transposés dans le programme ;
- étudier la faisabilité d'un Contrat de Performance Énergétique.

Consultation de la maîtrise d'œuvre

Les études de conception marquent le démarrage concret du projet de rénovation. Il s'agit pour l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a été retenue, et en vertu du contrat qui l'attache au maître d'ouvrage, d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme de l'opération (cf. art L2431 du CCP). La composition de la MOE est variable selon la taille et la complexité du projet. Elle est composée classiquement d'un architecte, mandataire du groupement d'entreprises, et de bureaux d'études techniques aux champs de compétences variés (structure, fluides, acoustique...).

Il ne peut y avoir d'ouvrage de qualité si la maîtrise d'ouvrage ne choisit pas avec soin son équipe de maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre est le partenaire indispensable pour mettre en œuvre de façon globale et cohérente le besoin exprimé par le Maître d'ouvrage dont les entreprises n'ont généralement qu'une vision partielle.

Rôle de l'accompagnateur

Dans cette phase, l'accompagnateur peut :

- aider à analyser les projets des candidats ;
- participer au jury de sélection ;
- évaluer la cohérence des réponses et des propositions ;
- ...

Pour l'accompagnateur, il s'agit d'être identifié comme un acteur du projet à part entière, en étant présent dès le démarrage des études de conception. Son positionnement doit être bien compris du maître d'œuvre : il est au côté du maître d'ouvrage pour lui assurer un appui technique et méthodologique afin d'éclairer ses choix, faciliter le processus de validation et l'aider dans les arbitrages éventuels qui seront à effectuer.

Il est donc important que le maître d'ouvrage légitime l'accompagnateur vis-à-vis des autres acteurs de l'opération, en tant qu'intervenant spécifique. Pour une bonne compréhension de son rôle, il est pertinent que cette mission d'accompagnement soit désignée clairement comme une mission d'AMO au sens de la commande publique.

Dans tous les cas, l'accompagnateur doit définir son rôle dans le projet et indiquer sa méthodologie d'accompagnement, ainsi que les limites de son intervention, selon son champ de compétences.

Il convient notamment d'être vigilant à ne pas formuler de prescriptions directes qui seraient reprises telles quelles par le maître d'œuvre, entraînant possiblement un transfert de responsabilité.

Phase de conception jusqu'aux travaux

Le tableau ci-dessous rappelle les rôles dévolus à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique, à partir de la phase de conception.

Phase	Rôle de la maîtrise d'ouvrage	Rôle de la maîtrise d'œuvre
Phase de conception de l'ouvrage	Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté	<p>Apporte une assistance permettant d'évaluer la faisabilité architecturale, technique et économique de l'ouvrage</p> <p>Réalise les phases d'avant-projet sommaire (APS)⁵ et d'avant-projet définitif (APD)⁶</p>
Choix des entreprises de travaux	Consultation des entreprises et passation des marchés de travaux selon les règles de la commande publique	Accompagne le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises après mise en concurrence
Phase chantier, suivi des travaux, livraison de l'ouvrage	Réception de l'ouvrage	Assistance à la coordination des travaux, à la réception de l'ouvrage

⁵ Les études d'avant-projet sommaire sont définies à l'article D2171-6 du code de la commande publique.

⁶ Les études d'avant-projet sont définies à l'article D2171-7 du code de la commande publique.

Rôle de l'accompagnateur

L'accompagnateur doit veiller à ne prendre ni la place de la maîtrise d'ouvrage, ni celle de la maîtrise d'œuvre.

Ainsi, il peut réaliser les missions suivantes :

- relecture et analyse des pièces APS/APD ;
- relecture et analyse des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- suivi de la remise des livrables de contrôle et de la documentation spécifique ;
- visite en phase réception ;
- ...

Le rôle de l'accompagnateur se limite à vérifier la cohérence et le bon déroulement du projet, notamment en :

- vérifiant la cohérence des choix de conception : enveloppes et systèmes techniques ;
- vérifiant la complétude des documents (CCTP, pièces demandées aux entreprises, rapports...);
- vérifiant la cohérence des documents entre eux, notamment la traduction précise du CCTP dans les DPGF ;
- ...

L'accompagnateur pourra faire part de ses remarques et observations au maître d'ouvrage.

Il pourra pour cela s'appuyer sur des outils (a minima, un document d'analyse et de suivi du projet). Ce document « navette » doit lui permettre de synthétiser les avis, les remarques et les propositions formulées à toutes les étapes de l'opération, selon le périmètre de son intervention préalablement défini. Il doit permettre également de tracer les décisions prises et les réponses apportées par la maîtrise d'œuvre.

Suivi des consommations

Le suivi des consommations est nécessaire pour identifier et corriger d'éventuelles dérives de consommation (réglage des installations...).

Il est donc important d'inclure cette mission dans la mission de commissionnement.

Lorsque l'accompagnement est réalisé par un service qui assure déjà le suivi énergétique des bâtiments communaux, le suivi des consommations se fait naturellement dans la continuité.

Mise en concurrence et modèle économique

Mise en concurrence

Lorsqu'un mandat de maîtrise d'ouvrage ou une prestation de commissionnement (assistance à maîtrise d'ouvrage ou conduite d'opération) sont réalisés pour une collectivité à titre onéreux, celui-ci revêt alors le caractère d'un marché public de services. À cet égard, le maître d'ouvrage doit veiller à sélectionner l'accompagnateur selon les procédures de mise en concurrence et de publicité conformément au code de la commande publique.

Cependant, certains marchés publics peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence lorsque les conditions de quasi-régie s'appliquent.

Par exemple, si les conditions de quasi régie sont satisfaites et qu'une collectivité fait appel au SDE/EPCI de son territoire pour la réalisation d'une prestation de services de mandat de maîtrise d'ouvrage, la prestation sera exclue du champ d'application de la commande publique.

À NOTER

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des contrats de quasi-régie avec leur SPL ou leur SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) dès lors que les trois conditions cumulatives caractérisant la relation « in house » sont réunies (art. L2511-1 CCP).

Modèle économique du service

Établir un modèle économique de service nécessite de s'intéresser au coût de celui-ci, au bénéfice pour le porteur du projet et aux financements possibles.

Globalement le temps à consacrer par projet est entre 10 et 20 j (hors suivi) soit 15 à 20 projets accompagnés par ETP (en moyenne 10 à 15 j pour les petits projets et 15 à 20 j pour les gros). Il faut compter entre 6 500 et 13 000 € HT en moyenne par accompagnement.

L'accompagnement permet :

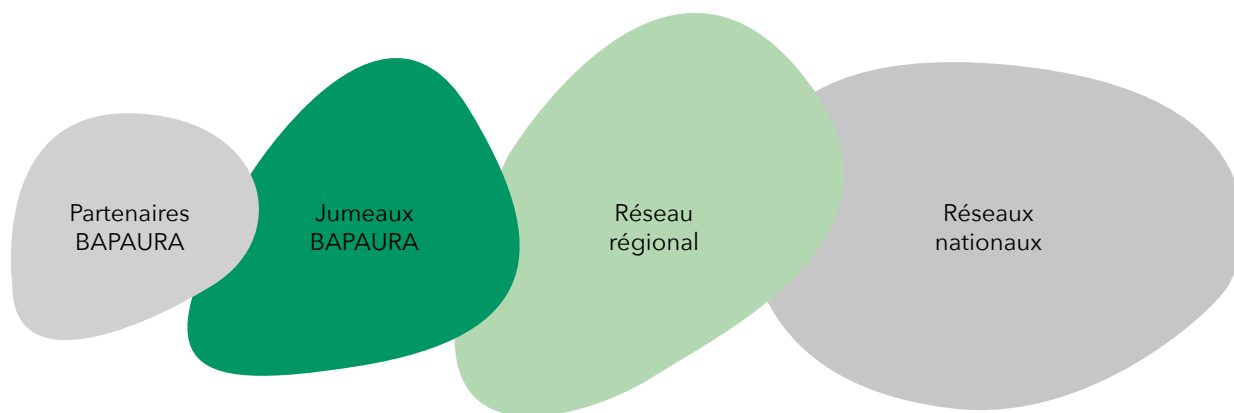
- un projet mieux mené, globalement de meilleure qualité et mieux intégré dans son contexte territorial ;
- une optimisation des aides et plus globalement du montage financier ;
- une sécurisation de la qualité et de la performance atteinte (le gain de sécurisation sur le long terme est supérieur au coût du service).

Le modèle économique de l'accompagnement est plus accessible pour les gros projets que pour les petits. Une péréquation entre gros et petits projets est souhaitable voire nécessaire.

Le dimensionnement du service doit tenir compte du potentiel de projets et de la montée en compétences des conseillers. Une vision pluriannuelle est indispensable. Partager l'expertise sur plusieurs personnes consacrant seulement une partie de leur temps à l'accompagnement permet de développer progressivement le service.

Le financement du service peut être composé d'un apport de différentes ressources selon le type de structure porteuse, la couverture géographique et le contexte territorial. La diversification des ressources permet une stabilité du modèle économique et d'introduire une péréquation entre les petits et gros projets et entre les petites et grosses communes. L'intégration du service dans un pack plus large est généralement assortie d'une convention pluriannuelle qui permet d'offrir une vision à moyen terme.

II - Du local au national, l'effet boule de neige



Dans un contexte général très évolutif avec la crise sanitaire puis la crise énergétique, le projet BAPAURA s'est tracé une voie de précurseur qui a fait boule de neige, intégrant peu à peu les réseaux régionaux et nationaux.

1. Team building

Initialement, l'objectif était de partager les approches techniques entre partenaires sur quelques thématiques. Il est rapidement apparu un besoin fort de partage sur un très large panel de sujets, tant en termes de management de projet que de partages d'expériences.

La crise sanitaire limitant les déplacements, il a été décidé d'instituer un rendez-vous hebdomadaire le vendredi matin, en visioconférence.

Ce rendez-vous a permis d'ouvrir un espace de partage pour traiter, au fil de l'eau :

- les sujets de management du projet (reporting, communication, sous-traitance, etc.) ;
- les problématiques techniques de fond qui ne nécessitent pas de formation spécifique (gestion de l'étanchéité à l'air, confort d'été, etc.) à partir de retours d'expériences de partenaires ou d'intervenants extérieurs (mini formations) ;
- des problématiques rencontrées au quotidien dans les projets (mobiliser les communes, prévenir les abandons, etc.).

À NOTER

Il est à noter que ces réunions en ligne avec un contenu thématique défini en avance (programmation mensuelle) ont également permis d'impliquer les équipes des partenaires, les participants variant en fonction de la thématique traitée.

Certains ateliers ont bénéficié de l'intervention d'experts extérieurs à BAPAURA (notamment de bureaux d'études spécialisés dans un domaine : la qualité de l'air intérieur, le confort d'été, l'étanchéité à l'air). Cela a permis de répondre à des questions techniques précises et de réaliser des échanges « libres » dédiés.

Ces ateliers ont favorisé les relations entre partenaires, qui ont régulièrement l'occasion d'échanger autour de problématiques techniques et/ou administratives communes, et ainsi de former un groupe d'échanges soudé.

Au moment du travail de création des outils de la boîte à outils (BAO), et notamment des guides, des groupes de travail ont aussi été organisés pour les personnes souhaitant contribuer.

Au total, sur les trois ans du projet, près de 28 réunions ont été organisées.

Pour créer du lien, ces réunions ont été complétées par des réunions physiques d'une journée tous les six mois (parfois accueillies par un partenaire). Ces réunions ont permis de détailler certaines thématiques de l'accompagnement de projets et de consacrer du temps au partage d'expérience entre partenaires.

Pour accompagner au mieux les partenaires et tenir compte de leur contexte spécifique, des réunions semestrielles d'une demi-journée (principalement physiques), ont été organisées avec chaque partenaire, individuellement (soit six réunions avec chaque partenaire).

Elles comportaient deux dimensions :

- gestion administrative, financière et communication ;
- approche technique, relation aux acteurs, services, projets, etc.

Ces réunions ont permis de compléter le travail collectif par un travail individuel et de définir des sujets de partage entre partenaires, avec d'un côté une détection d'un besoin et de l'autre la détection d'une réponse chez un ou plusieurs autres partenaires.

Ce format a très bien fonctionné, chacun trouvant autant d'intérêt à « prendre » qu'à « donner » et des relations étroites se sont rapidement établies entre les partenaires. Cette animation a aussi permis de faire émerger naturellement les sujets pour lesquels des formations spécifiques étaient nécessaires et de construire celles-ci en fonction du besoin.

En un an, les partenaires de BAPAURA sont devenus le groupe de tête de développement de services d'accompagnement au niveau régional. Le travail de communication du projet a permis de diffuser les résultats, notamment auprès des acteurs régionaux et nationaux impliqués dans la rénovation des bâtiments publics.

2. Jumelages

Le programme BAPAURA prévoyait que chaque partenaire partage son expérience avec une structure avec laquelle il développerait un jumelage au cours de la 3^e année.

Après un an, le travail mené par le groupe a été repéré par d'autres acteurs d'accompagnement, en région ou au-delà, qui ont eu la volonté de rejoindre la dynamique. Afin de répondre à cette demande, il a été décidé d'anticiper le démarrage des jumelages par rapport au planning initial, mais aussi d'intégrer les jumeaux à toutes les réunions techniques en ligne et en physique et de leur ouvrir l'accès à la boîte à outils du projet.

Quelques séances de « rattrapage » ont été organisées pour permettre aux jumeaux d'intégrer les travaux et les connaissances déjà engrangés. La dynamique du groupe initial (11 partenaires) s'est trouvée renforcée de ces nouvelles ressources (12 jumeaux).

À NOTER

Les 12 jumeaux ont permis de diversifier le tour de table du projet avec deux représentants régionaux (AREC Occitanie et Breizh ALEC), cinq syndicats d'énergies (SIEL TE, Syane, SDE07, SyME05 et Énergies Vienne), quatre ALEC (ASDER, ALEC de la Gironde, ALEC de Montpellier, ALEC Montreuil Vincennes) et un EPCI (Grand Figeac).

En plus de l'objectif initial de diffusion des résultats du projet BAPAURA, le jumelage a permis d'enrichir le projet grâce à l'expérience apportée par les jumeaux : le transfert s'est fait dans les deux sens.

Ainsi, le Syane, le SyME05, le SDE07, SIEL TE et l'ASDER (jumeaux régionaux) ont été particulièrement présents lors des réunions d'échange, apportant leur expérience et leur contribution aux travaux.

Le jumelage a aussi parfois abouti à des collaborations allant bien au-delà d'un échange : il a par exemple été très fructueux entre AURA-EE, l'ADEME et l'AREC Occitanie. Cette collaboration a notamment abouti, fin 2022, au dépôt du projet BAOBAP qui permettra de déployer l'expérience d'animation de BAPAURA à partir de 2023.

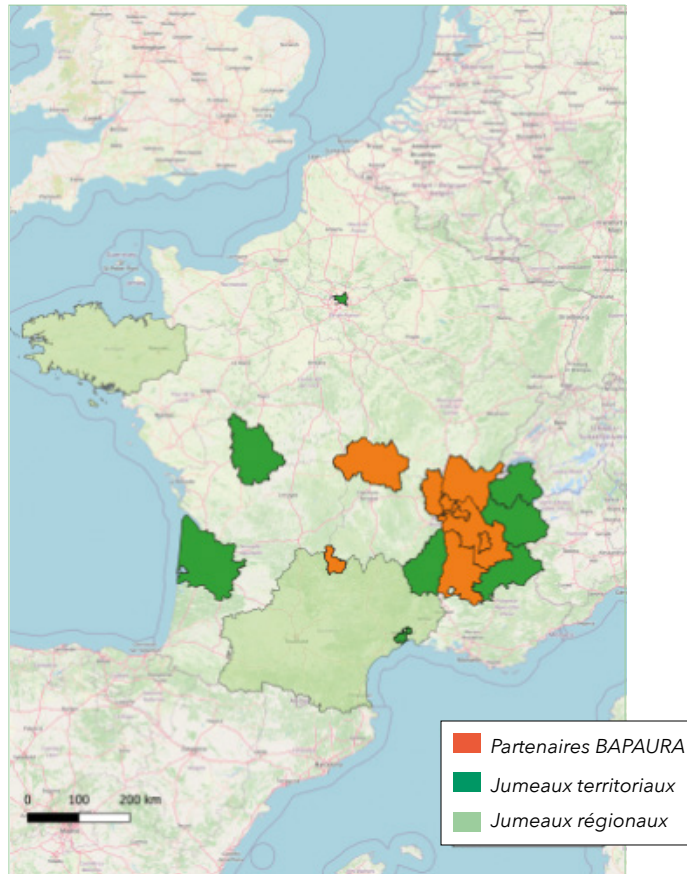
Nous pouvons également noter qu'une collaboration approfondie entre Énergie Vienne et le SIGERLy a permis à ce dernier d'intégrer les pratiques d'avances remboursables aux communes, initiées par Énergie Vienne, dans sa nouvelle offre d'accompagnement BATy+.

Les jumelages ont fonctionné et contribué à la dynamique et montée en compétence de l'ensemble du groupe.

Il est cependant apparu que la taille du groupe ne devait pas dépasser une vingtaine de participants actifs pour rester dynamique. Pour élargir la portée du travail sans surcharger le groupe, il a été décidé de porter à un échelon plus large les « avancées » sous forme de webinaires ou de formations à travers les acteurs et les réseaux régionaux et nationaux existants.



Signature d'une convention de jumelage entre le SDED, le SDE07 et SyME 05 lors du 38^e congrès de la FNCCR



Carte des territoires couverts par les partenaires BAPAURA et leurs jumelés

3. Du local au régional

Afin de pérenniser les productions du projet et d'en élargir la portée, un rapprochement a été concrétisé avec le Centre de ressources d'Auvergne Rhône-Alpes pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires dont l'objectif est d'animer la communauté régionale des acteurs de ce domaine.

Trois dimensions ont été développées :

- informer des travaux et productions de BAPAURA à travers la lettre mensuelle du Centre de ressources (700 destinataires) ;
- intégrer les outils métier de BAPAURA dans l'animation régionale sous forme de webinaires (confort d'été, présentation du contenu de la boîte à outils) et de formations (formation dédiée à l'impact financier d'un projet de rénovation énergétique sur le budget d'une commune) afin de les ouvrir à l'ensemble des acteurs régionaux (plus de 250 conseillers énergie auprès des collectivités) ;
- intégrer la boîte à outils de BAPAURA au Centre de ressource en établissant des liens avec l'ensemble des ressources du site.

Là encore, la dissémination a été efficace :

L'atelier dédié au confort d'été basé sur l'expérience de l'ALTE69 avec la simulation thermique dynamique d'une école type a été suivi par une quarantaine de personnes.

Par ailleurs, la formation sur les montages financiers établie dans BAPAURA par l'ADEME et la Banque des Territoires a été organisée à trois reprises pour les acteurs régionaux avec 40 participants au total.

L'ADEME, présente dans la communauté de travail nationale, a également porté le projet BAPAURA à cette échelle dans la perspective d'intégrer les productions et concepts auprès du réseau des Conseillers en énergie partagés (CEP), du programme ACTEE de la FNCCR, des adhérents d'AMORCE et de la Banque des Territoires. Cela s'est traduit par des interventions lors d'évènements de ces réseaux, par des formations mutualisées et par des productions conjointes de documents.

La collaboration a été fructueuse. Elle a permis de développer des ressources partagées à la fois pour disséminer les résultats et productions de BAPAURA dans ces réseaux en participant à des webinaires, mais aussi pour additionner les compétences pour produire ensemble des outils mutualisés et en assurer la pérennité.

Pas moins de sept interventions ou ateliers BAPAURA ont été organisés par la FNCCR dans le cadre d'ACTEE, par l'ADEME pour le réseau des CEP et les délégations régionales, par AMORCE pour ses adhérents ainsi que par l'ADEME lors des Assises nationales de la Transition énergétique.

Par ailleurs, la formation sur les montages financiers et le document associé ont été développés avec la Banque des Territoires et sont désormais aussi proposés à l'ensemble des membres du réseau ACTEE. La FNCCR a contribué activement à la rédaction du guide du service d'accompagnement qui sera régulièrement mis à jour après la fin du projet. Enfin, l'ADEME a intégré à son parcours de formation des conseillers, un module BAPAURA de formation à l'accompagnement de projet.

III - Réussites particulières

Au cours du projet, les partenaires se sont emparés du projet pour l'adapter à leurs besoins et à leur contexte local, ce qui a donné lieu à un large panel d'actions menées en Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de BAPAURA.

Ces actions ont par ailleurs été menées en fonction du niveau d'avancée des partenaires en début de projet.

Du développement d'une stratégie globale à l'échelle d'un territoire au développement d'une ingénierie ou d'un outil spécifique du service d'accompagnement, tour d'horizon des actions phares des partenaires BAPAURA.

1. Service d'accompagnement : zoom sur les pratiques mises en œuvre



Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne - Mise en place d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB)

Contexte

En 2018, dans le cadre du Plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments en zone rurale, le préfet du Cantal propose à la CCC15 d'en initier une version expérimentale sur le territoire.

À ce titre, et avec l'appui des services de la Direction départementale des territoires (DDT), un recensement d'environ 50 bâtiments publics

est engagé. Ce recensement intègre des données générales (type, date de construction, travaux réalisés ou programmés, audits ou diagnostics disponibles, usages, etc.).

Sur la base de ce premier travail, la Châtaigneraie Cantalienne entreprend une candidature au projet ACTEE et au programme BAPAURA. **Les financements européens et nationaux apportés par ces derniers lui permettent d'engager un technicien à temps plein dédié à ce sujet pour aller au bout de son ambition.**

Objectif

Le PREB, initié par la CCC15, a un triple objectif :

- programmer et accompagner des travaux de rénovation énergétique à l'échelle de l'EPCI ;
- apporter de l'ingénierie aux communes sur cette thématique ;
- pérenniser un poste d'économiste de flux sur un petit territoire en prouvant que le bénéfice écologique et économique compense le financement de ce poste sur le long terme.

Réalisation

Sur la base de discussions menées avec les communes et avec l'appui de la DDT, une liste de bâtiments est établie et permet d'engager l'opération. Depuis, l'économiste de flux assure une mise à jour régulière par l'ajout de nouveaux bâtiments.

L'audit énergétique se décline en 4 phases :

- état des lieux ;
- bilan énergétique ;
- programmes d'amélioration (3 scénarii) ;
- analyse financière.

Sur la base des études, le maître d'ouvrage dispose d'un programme lui permettant d'enclencher la phase travaux et de choisir un maître d'œuvre avec l'accompagnement de l'économiste de flux et, s'il le souhaite, de l'agence d'ingénierie territoriale CIT (Cantal Ingénierie et Territoires).

En quoi est-ce une réussite ?

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne est un territoire rural de 22 000 habitants répartis sur 50 communes (la commune la plus grande compte 2 000 habitants).

Sur ces communes, **plus de la moitié se sont lancées dans au moins un projet de rénovation globale d'un bâtiment au cours des trois dernières années**. Cette dynamique tient à la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique par la Communauté de communes qui fournit des solutions clefs en main aux décideurs politiques : l'état des lieux, les préconisations et l'ingénierie. Le contexte favorable a également permis un lancement rapide des projets.

CHIFFRES CLÉS

- Une vingtaine de projets réalisés
- Cinq autres communautés de communes se sont rapprochées de la CCC15 pour constituer leur PREB

Perspective

La Communauté de communes, malgré sa petite taille, a réussi à s'intégrer à des projets tels que BAPAURA ou le programme ACTEE. Elle poursuit cette démarche avec le projet BAOBAP et le programme ACTEE+.

Le poste d'économiste de flux va être pérennisé pour continuer le travail sur l'ensemble du volet énergétique de la Communauté de communes : travaux de rénovation, développement des énergies renouvelables, gestion des Certificats d'économie d'énergie (CEE), optimisation tarifaire via les marchés d'énergie, maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux, etc. La collaboration avec CIT et les autres communautés de communes du SCOT ouvrent la voie à l'émergence d'un service identique à une échelle territoriale plus large.

Partenaires associés

- Programme ACTEE (FNCCR)
- Préfecture du Cantal
- Département du Cantal
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- SCoT du Bassin d'Aurillac, de Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC)
- Énergies 15
- Acbim-Mopus (bureau d'études)
- Ereah (bureau d'études)
- Syndicat départemental d'énergies du Cantal (SDE 15)
- Cantal Ingénierie & Territoires (CIT)
- Agglomération du Grand Figeac

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[En savoir plus sur le Plan de rénovation énergétique des bâtiments \(PREB\) mené par la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne](#)

CONTACT

Thibault Gautier, économiste de flux
tgautier.chataigneraie15@hotmail.com



SDE03 - Favoriser la coopération avec les financeurs

Contexte

Pour accompagner au mieux les collectivités de son territoire dans la recherche de financements et assurer une homogénéité à l'échelle du territoire, le SDE03 a entrepris l'organisation de réunions avec les principaux financeurs de la rénovation énergétique de son territoire.

Description de l'action

Le SDE03 échange annuellement avec deux financeurs : le Conseil départemental de l'Allier pour les programmes d'aide aux communes « amélioration énergétique des bâtiments recevant du public » et « parc locatif », et la Préfecture pour la DETR et la DSIL.

Ces rencontres ont généralement lieu à l'automne au moment ou en amont de la définition des programmes d'aides de l'année suivante. Elles permettent de rappeler les objectifs et les missions de chacun et de dresser un bilan des activités. Bien que les deux structures aient des contacts directs et connaissent leurs programmes respectifs, le positionnement du SDE et son ancrage territorial permettent de garantir une certaine cohérence des critères et des objectifs.

En quoi est-ce une réussite ?

Ces rencontres sont l'occasion, si besoin, de modifier ou d'apporter des précisions sur les critères des aides pour les communes. Ces ajustements peuvent notamment être la conséquence de sur consommation ou sous consommation d'enveloppe ou liés à des contraintes techniques.

Les retours des financeurs sur les demandes déposées et les fonds versés permettent d'évaluer le rôle et l'activité du SDE03 (taux de transformation d'étude en projet, ambition des projets).

Enfin, ces échanges créent du lien entre les équipes pour partager de l'expérience sur les projets de rénovation énergétique qui s'inscrivent bien souvent dans des programmes plus globaux allant au-delà de la performance énergétique.

Partenaires associés

- Conseil départemental de l'Allier
- Préfecture de l'Allier

CONTACT

François Sarrias - francois.sarrias@sde03.fr

SPL ALEC Ain - Mutualiser les compétences pour un service d'accompagnement conjoint au service de projets de rénovation ambitieux

Contexte

Pour assurer l'émergence de projets de rénovation ambitieux et globaux et leur bon déroulé, un ensemble d'expertises techniques est nécessaire. Dans le département de l'Ain, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC AIN), partenaire de BAPAURA, et l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA), sont deux agences d'ingénierie publique au service des collectivités, porteuses de compétences techniques complémentaires.

Objectif

Pour accompagner les collectivités du département, l'objectif est de proposer un service d'accompagnement conjoint aux deux structures, afin de systématiquement intégrer et valoriser le volet énergétique dans les projets de rénovation de bâtiments publics.

Description de l'action

Le projet BAPAURA a mis en lumière la nécessaire interaction de tous les lots, énergétiques ou non, dans un projet de rénovation globale.

Aussi, certaines communes accompagnées par la SPL ALEC AIN ont également missionné l'ADIA en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour établir un programme de travaux complet, monter une équipe projet et coordonner tous les intervenants.

La SPL ALEC AIN intervenait alors aux côtés de l'ADIA sur le volet énergétique de la mission, en réalisant l'étude d'opportunité et en complétant le volet énergétique de l'étude de faisabilité du projet. Ce travail commun fait émerger, en septembre 2022, une volonté de travailler sur une offre de services conjointe aux deux structures.

Le projet BAPAURA a permis de mobiliser du temps pour démarrer ce travail de structuration d'offre de services.

En quoi est-ce une réussite ?

Zoom sur le projet de rénovation énergétique de l'école d'Ambutrix

Le service conjoint porté par l'ALEC de l'Ain et l'ADIA a permis d'accompagner le projet de rénovation énergétique de l'école primaire d'Ambutrix.

Présentée à l'occasion de l'évènement départemental des AINterpros par ces deux structures, la rénovation globale permettra de réaliser des gains énergétiques de plus de 30 %, notamment grâce aux travaux d'amélioration énergétique menés : isolation des combles, isolations des murs, changement des menuiseries, actions sur le confort d'été et relamping LED.

Perspective

Le travail sur l'offre de services porté par la SPL ALEC de l'Ain et l'ADIA débuté dans le cadre de BAPAURA va se poursuivre afin de formaliser une offre de services complète et commune. L'objectif est que la SPL ALEC Ain et l'ADIA puissent l'intégrer dans leurs offres de service respectives à horizon 2024.

Partenaires associés

- Agence Départementale de l'Ain - ADIA

CONTACT

Sophie Sourd - s.sourd@alec-ain.fr

SPL ALEC de Grenoble - Structurer son service d'accompagnement aux communes

Contexte

La SPL ALEC de Grenoble accompagne depuis de nombreuses années les collectivités de son territoire dans leurs projets de rénovation énergétique mais de manière ponctuelle, et sans véritablement disposer d'outils structurés. Le credo de la SPL ALEC était surtout d'apporter des avis et des recommandations sur la conception générale du projet afin de contribuer à l'atteinte d'une bonne performance énergétique et pour favoriser une gestion maîtrisée du bâtiment.

Proposer une démarche de commissionnement aux communes via BAPAURA apparaît alors comme une opportunité pour répondre aux enjeux d'atteinte de la performance énergétique, qui n'est pas toujours au rendez-vous en exploitation.

Objectif

La SPL ALEC de Grenoble s'engage dans le projet BAPAURA avec l'objectif de structurer une offre de service visible et reconnue par les collectivités actionnaires. Cette offre de service se veut globale depuis la conception jusqu'à l'exploitation et s'inscrit dans l'esprit d'une démarche qualité afin de s'assurer que les ambitions énergétiques définies en amont soient effectives en fin de projet. La plus-value de la démarche proposée est d'aider le maître d'ouvrage à valider les bons choix techniques et de l'alerter lorsqu'un risque apparaît, dans l'optique de faire les bons arbitrages tout au long de l'opération.

Description de l'action

Afin de structurer le service d'accompagnement, un groupe de travail interne est mis en place au sein du pôle collectivité de la SPL. L'objectif ? Partager les pratiques et élaborer des outils supports tels que des cahiers des charges et des méthodologies d'accompagnement structurées par étapes, de la phase de faisabilité de l'opération à la phase chantier.

La SPL ALEC a notamment élaboré un outil spécifique qui permet de synthétiser les avis, remarques et propositions formulés à toutes les étapes de l'opération, selon le périmètre d'intervention préalablement défini. Ce « document unique d'analyse et de suivi du projet » permet également de suivre les décisions prises et les réponses apportées par la maîtrise d'œuvre.

Cet accompagnement offre du point de vue des communes une sécurisation des projets et leur permet d'être plus sereines sur l'atteinte des objectifs.

Perspective

L'offre de service « mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage commissionnement » développée dans le cadre de BAPAURA sera intégrée en 2024 dans le catalogue de prestations de la SPL et a pu être valorisé au travers de plusieurs événements locaux, dont : la visite de l'hôtel de ville rénové de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux, l'organisation d'une formation à destination des communes sur la base des retours d'expérience de BAPAURA, et l'organisation d'une réunion d'échange autour de la rénovation énergétique des bâtiments sportifs.

ZOOM SUR LE COMMISSIONNEMENT

La SPL ALEC a missionné un cabinet d'avocats pour demander un avis juridique quant à la qualification des missions réalisées dans le cadre de BAPAURA, au regard du code de la commande publique. Cette étude avait pour objectif de déterminer dans quelles mesures la SPL engage sa responsabilité avec les prestations qu'elle propose et de déterminer le cas échéant une couverture assurantielle adaptée.



AGEDEN - L'ingénierie financière au service de la rénovation énergétique

Contexte

L'AGEDEN accompagne depuis de nombreuses années les collectivités de l'Isère en dehors de la Métropole de Grenoble dans leurs projets de rénovation énergétique de manière ponctuelle, à la demande des communes. Ces accompagnements sont possibles grâce à la dynamique territoriale de chaque EPCI, et des partenariats existant avec TE38 et le Département de l'Isère. Le cœur de métier est alors très axé sur la partie énergétique et environnementale et la volonté est de s'ouvrir à d'autres enjeux et de s'outiller pour conforter nos accompagnements.

Au mois d'avril 2021, la Commune de Gresse-en-Vercors a la volonté d'engager la rénovation énergétique de l'un de ses bâtiments communaux afin d'en améliorer la performance énergétique, le confort des usagers, d'optimiser l'utilisation de la surface à 100 %, et de changer de mode de chauffage. Ce bâtiment communal d'environ 340 m² au sol est composé de trois étages et de combles aménageables et est utilisé pour plusieurs usages : école, cantine, mairie, agence postale, locaux associatifs et logements.

La santé financière de la commune est néanmoins délicate : sa capacité de désendettement est supérieure à 10 ans (cela représente le seuil d'alerte à partir duquel il est difficile d'emprunter auprès des banques privées) et sa capacité d'autofinancement nette avant-projet est faible.

Objectif

L'objectif de l'accompagnement apporté à la Commune de Gresse-en-Vercors est donc, au-delà des aspects techniques, d'utiliser l'ingénierie financière comme outil d'aide à la décision.

Description de l'action

L'accompagnement mené est basé sur l'utilisation d'un outil d'ingénierie financière développé dans BAPAURA et permettant de mesurer l'impact d'un projet de rénovation énergétique sur les finances d'une commune.

Plusieurs scénarios de travaux ont été élaborés sur la base de la programmation :

- un scénario mettant en avant le coût de l'inaction ;
- un scénario de rénovation performante (- 40 %) avec changement d'énergie pour du bois énergie ;
- un scénario de rénovation performante (- 40 %) et conservation du fioul.

Leur modélisation est préparée en amont de la rencontre avec la commune sur la base de son compte de résultat et du bilan, de l'identification des projets en cours (église, aménagement piéton, enneigeurs), de l'évolution du prix des énergies et des subventions potentielles (l'AGEDEN réalise une veille de l'ensemble des dispositifs de subventions et de financements des projets de rénovation et identifie les bons interlocuteurs pour les communes).

En quoi est-ce une réussite ?

Grâce au travail d'analyse financière mené par l'AGEDEN, les élus ont constaté que le scénario de l'inaction a un impact lourd sur le budget de fonctionnement.

L'analyse a aussi montré que pour le scénario le plus performant, malgré des budgets de rénovation et de changement d'énergie conséquents (supérieurs à un million d'euros), l'impact financier était plus favorable que le scénario de l'inaction.

La commune a donc lancé une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base de ce scénario avec un travail important sur l'enveloppe et le changement d'énergie fioul/bois. Elle a par ailleurs été en lien avec la Banque des Territoires pour un emprunt sur une durée plus longue que dans des banques privées (supérieure à 20 ans).

Perspective

La Commune de Gresse-en-Vercors va engager les travaux sur son bâtiment au début de l'année 2024.

Pour l'AGEDEN, cette expérimentation et montée en compétence ont permis de faire évoluer son accompagnement aux communes pour dédier plus de temps à l'ingénierie financière, notamment :

- prendre connaissance de la santé financière de la commune en amont des rencontres pour aborder la question du montage financier, des projets structurants en cours et du coût de l'inaction ;
- utiliser l'outil d'analyse financière comme aide à la décision auprès des élus pour engager des projets ambitieux.

Partenaires associés

- ADEME
- Banque des Territoires

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Guide - Impact d'un projet de rénovation sur les finances d'une commune](#)

CONTACT

Annaïg Mony - amony@ageden38.org

SDED, Territoire d'énergie Drôme - Outiller pour engager les projets de rénovation énergétique : zoom sur les fiches de mini diagnostics énergétiques

Contexte

Pour prioriser et engager au mieux des projets de rénovation énergétique dans le département de la Drôme, le Service public des Énergies dans la Drôme (SDED) a besoin d'estimer rapidement le potentiel d'économies d'énergies sur un bâtiment existant, et ce avant de lancer des études thermiques plus approfondies avec un maître d'œuvre.

Objectif

L'objectif pour le SDED est de concevoir un outil facile et rapide d'utilisation, assurant une cohérence d'ensemble au niveau des projets étudiés, et permettant de se projeter sur dix années au moins en termes de performance comme d'investissement.

Cet outil doit par ailleurs être compatible avec les objectifs définis par le Décret éco énergie tertiaire, mais également avec les critères des services de l'État dans le cadre des aides DETR et DSIL.

Réalisation de l'action

Cet outil est élaboré sous un format de tableur automatique : il permet d'établir une fiche de notation qualitative d'un bâtiment, détail par détail, à partir de la visite technique (systèmes de chauffage, enveloppe du bâti). La notation est réévaluée en fonction du potentiel d'amélioration réel du bâti et des équipements, permettant de rassembler toutes les composantes pour approcher les objectifs du Décret tertiaire.

Le document d'évaluation contient également une base de prix de matériels et d'équipements issue de l'expérience du SDED basée sur les dossiers d'aides financières traités depuis 5 ans.

Cet outil est adapté aux petits bâtiments tertiaires, de configuration architecturale peu complexe, ce qui le rend compatible avec beaucoup de situations.

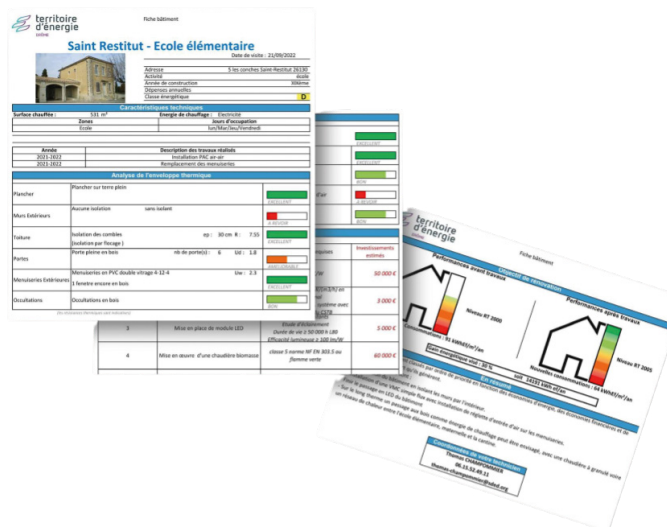


Figure 2 : Exemple de fiches SDED

En quoi est-ce une réussite ?

Cet outil permet une bonne réactivité par rapport aux échéances de demandes de financement imposées aux collectivités.

Il est par ailleurs accepté par les services de la Préfecture de la Drôme. Les services de la DDT tiennent compte, même en cas de travaux partiels, de la liste totale des actions d'amélioration figurant sur la fiche, inscrites dans la perspective d'une performance globale dans les 5 à 10 ans.

Enfin, le programme BAPAURA a donné l'occasion de partager cette expérience avec les autres partenaires, certains ayant repris ce support à leur compte. À leur tour, d'autres services préfectoraux ont accepté cette fiche, notamment ceux du Rhône et de l'Ardèche, en lien avec le SIGERLY et le SDE 07, structure jumelée au SDED dans le cadre de BAPAURA.

Perspective

Il est facile de faire évoluer ce document à tout moment pour affiner les résultats. Son évolution est de plus partagée, tous les partenaires pouvant proposer son amélioration afin de le faire vivre collectivement.

Actuellement, 50 à 60 fiches sont produites par an ; l'objectif est d'atteindre la centaine annuelle.

Partenaires associés

- Direction départementale des Territoires (DDT) de la Drôme



ALTE 69 - De la structuration du service d'accompagnement au projet final : zoom sur la rénovation du Club-House de Colombier-Saugnieu

Contexte

Dans le cadre du programme de rénovation de ses bâtiments communaux s'étalant sur plusieurs années, la municipalité de Colombier Saugnieu a déjà identifié quatre bâtiments qui bénéficieront de travaux de rénovation énergétique : la Cure, l'ancienne médiathèque, la maison des associations et le Club House.

Objectif

La commune se lance en 2022 dans le projet de rénovation du Club House, construit en 1997, avec la volonté de réduire ses besoins énergétiques de plus de 50 %.

Descriptif de l'action

Fin 2019, la Commune de Colombier Saugnieu fait appel aux services de l'ALTE 69 afin de bénéficier d'un accompagnement pour le projet de rénovation de ses bâtiments communaux.

L'accompagnement est initié par les analyses d'opportunité des bâtiments communaux, permettant d'**identifier les bâtiments les plus énergivores** à rénover en priorité. Ces analyses d'opportunités dressent un **état des lieux** du bâtiment et comparent **plusieurs scénarios de travaux** pouvant être mis en place.

L'ALTE 69 a également accompagné la Commune lors de la **constitution du cahier des charges pour la sélection de la maîtrise d'œuvre** et dans la **constitution de dossiers d'aides financières**.

Les travaux réalisés permettent une rénovation globale du bâtiment : isolation de la toiture, des murs extérieurs, du plancher bas, remplacement des menuiseries, installation d'un système de ventilation et substitution d'une chaudière propane par une chaudière bois granulés.

CHIFFRES CLÉS

- Total investissement : 510 000 € (dont 431 500 € de travaux de rénovation)
- Aides financières : 75 000 € de DSIL
- Économies d'énergie : - 40 % à - 50 %
- Diminution des GES : - 84 %

Perspective

La municipalité de Colombier Saugnieu et l'ALTE69 travailleront aussi ensemble sur le suivi et l'optimisation des consommations des bâtiments communaux. La Commune souhaiterait aller plus loin dans le suivi de ses consommations en mettant en place des systèmes de détection et correction des dérives de consommation.

Enfin, l'ALTE 69 accompagnera également la Commune de Colombier Saugnieu sur la rénovation énergétique de trois autres bâtiments communaux (cure, ancienne médiathèque et maison des associations).

Partenaires associés

- Maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'œuvre

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Fiche retour d'expérience - Projet de rénovation énergétique du Club-House de Colombier-Saugnieu](#)

[Témoignage d'un élu de la commune de Colombier-Saugnieu](#)



SIGERLy - Communiquer et sensibiliser pour inciter à la rénovation globale et performante des bâtiments

Contexte

Les « Mardi visite » sont un format d'évènement qui existait déjà au SIGERLy il y a quelques années mais pour d'autres thématiques portées par la structure telles que l'éclairage public. Dans le cadre de BAPAURA, chaque partenaire avait pour mission d'organiser deux évènements pour présenter aux élus et acteurs du territoire les chantiers de rénovation accompagnés.

Le SIGERLy a fait le choix de proposer des évènements bien identifiés avec :

- un nom commun aux évènements, les « Mardi visite » ;
- une certaine récurrence, tous les mardis ;
- des horaires à la fois accessibles aux agents et aux élus (fin d'après-midi).

Objectif

L'objectif de ces rendez-vous est de partager des retours d'expérience entre élus et agents des communes du territoire pour inciter d'autres communes à se lancer dans des rénovations énergétiques globales et ambitieuses.

Description action

Lors de ces évènements, le SIGERLy propose une visite de chantier de rénovation énergétique en plusieurs temps.

En premier lieu, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre présentent le projet et notamment une description :

- de l'état initial avant travaux (état de l'enveloppe du bâtiment et des équipements CVC) ;
- des travaux réalisés ;
- des enjeux des travaux réalisés, des difficultés, des contraintes, des clés de succès ;
- du détail du financement du projet (subventions obtenues).

Puis le SIGERLy apporte son témoignage de l'accompagnement mené auprès de la Commune, notamment sur les aspects techniques et le montage financier.

En quoi est-ce une réussite ?

Ces évènements permettent de partager, entre pairs, à propos :

- des facteurs clés de succès sur des problématiques variées (subventions obtenues, comment les optimiser, gestion d'un chantier en site occupé, etc.) ;
- des difficultés rencontrées (délai d'obtention du permis de travaux, etc.) ;
- des contraintes (nécessité de ne travailler que sur les volumes existants).

Au cours du projet BAPAURA, le SIGERLy a organisé trois visites de chantiers complémentaires et susceptibles d'intéresser des cibles différentes :

- trois types de bâtiments : un groupe scolaire, une salle des fêtes et une mairie ;
- des stades d'avancement différents ;
- des zones géographiques variées ;
- des bouquets de travaux variés.

Ces visites permettent d'apporter une vision globale de l'accompagnement réalisé par le SIGERLy sur le projet (aspects technique et financier de la rénovation), y compris par un autre service du syndicat (présentation des travaux d'éclairage d'un cheminement jusqu'au bâtiment rénové, par exemple).

Perspective

Les « Mardi visite » ont été développés dans le cadre de BAPAURA mais sont désormais bien identifiés et pourront se poursuivre même après la fin du projet et s'appliquer à d'autres sites en cours d'accompagnement et avec de nouvelles problématiques.

Partenaires associés

- Maîtrise d'ouvrage (les communes)
- Maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études fluides)
- Entreprises de travaux (chauffagistes...)

CHIFFRES CLÉS

23 personnes touchées en moyenne, pour un public varié : élus, agents des communes, agents du SIGERLy.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Retour sur nos 2 derniers « Mardi visite »](#)

CONTACT

Florence Mallein

florence.mallein@sigerly.fr

GALERIE PHOTOS DES PROJETS



Chantier du projet de rénovation de l'école de Vourles (69)



Projet de rénovation énergétique de la mairie de Venon



Rénovation de l'école primaire d'Ambutrix



Projet de rénovation énergétique du Club-House de Colombier-Saugnieu ©Julian Guillen



Chantier de rénovation énergétique de la mairie de Parlan



Projet de rénovation énergétique du bâtiment communal de Gresse-en-Vercors

2. Les temps forts du projet

Déployer les outils BAPAURA pour sensibiliser et faire monter en compétences

L'ingénierie financière au service des territoires

Dans le cadre de BAPAURA et sur la base d'un outil développé pour l'ADEME par Finance Consult, l'ADEME et la Banque des Territoires ont développé un outil d'analyse financière de projets de rénovations portés par les communes avec une partie dédiée à l'impact sur leur budget. À l'issue de ce développement, une formation d'une journée a été proposée aux autres structures accompagnatrices d'Auvergne Rhône-Alpes.

En 2022 et 2023, trois formations ont été proposées via le [Centre de ressources pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires en Auvergne Rhône-Alpes](#), permettant ainsi la montée en compétences d'une quarantaine de personnes.

La formation, après la fin du projet BAPAURA, sera proposée dans le catalogue de l'ADEME pour les Conseillers en énergie partagés au niveau national.

Serious game : votre mission si vous l'acceptez ?

Au cours du projet BAPAURA, un serious game a été créé afin de sensibiliser aux enjeux d'accompagnement des petites communes dans leurs projets de rénovation énergétique. Il a pu être présenté à l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique de Bordeaux et au Comité régional ACTEE en 2023.

Le but ? Les participants, lors de l'atelier, sont invités à prendre part à un scénario : en tant que membres du conseil municipal, ils ont pour mission d'accompagner le maire de la Commune de Ploudelac à choisir le bâtiment municipal qui devra être rénové par la commune, sur la base de fiches bâtiment qui leur sont remises. Ils doivent en même temps définir une stratégie patrimoniale sur l'ensemble du patrimoine : quels bâtiments céder, laisser en l'état... Les fiches reprennent des informations énergétiques, mais aussi fonctionnelles, de vétusté, des remarques d'usagers, etc.

À leurs côtés, les animateurs de l'atelier, représentants d'une agence territoriale publique sont présents pour aider les participants à mener à bien leur mission.

L'atelier et les fiches de bâtiments que les participants doivent prioriser ont été créés sur la base des retours d'expérience de BAPAURA qui a accompagné plus de 110 projets de rénovation globale en zone rurale.

Ce jeu, qui a pour vocation de sensibiliser les techniciens aux aspects externes à l'énergie et au démarrage des projets de rénovation, est en général suivi d'un sketch réalisé dans le cadre du projet pour illustrer l'accompagnement proposé de la phase programmation jusqu'à l'exploitation. Deux acteurs jouent le rôle du maire qui a besoin de conseils à chaque phase du projet, et de l'accompagnateur qui y répond. Il s'agit d'une manière ludique de présenter le commissionnement, les enjeux et l'intérêt de l'accompagnement, sur un exemple concret.



Animation du Serious Game lors des Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux le 24 mai 2023



Conférence « La rénovation énergétique des bâtiments publics : un défi à relever ensemble pour les collectivités, entreprises et financeurs », organisée le 30 mars à la FFB de Saint-Étienne

Au niveau régional, favoriser la collaboration et les échanges entre les acteurs de la rénovation

Conférences régionales - Favoriser la coopération entre acteurs de terrain et déployer les services d'accompagnement aux communes

Au niveau régional, deux conférences ont permis de présenter les résultats du projet BAPAURA et d'échanger avec des acteurs clés de la rénovation énergétique en région.

C'était notamment l'objet de la conférence dédiée à la coopération avec les acteurs privés (PME, entreprises et financeurs). L'expérience des 115 projets accompagnés dans le cadre de BAPAURA, les témoignages des acteurs impliqués dans la rénovation du Club-House de Colombier Saugnieu ayant témoigné lors des tables rondes (maîtrise d'œuvre, élus, entreprises), ont confirmé la plus-value du service d'accompagnement dans les projets de rénovation énergétique.

Enfin, lors de la conférence finale, les partenaires ont pu à tour de rôle dresser un bilan de leur activité dans BAPAURA, présenter leurs retours d'expériences, les outils développés ainsi que la structuration de leur service d'accompagnement aux collectivités. La présence de l'ADEME représentant le réseau national des CEP et de la FNCCR représentant le réseau national des économistes de flux a par ailleurs rappelé l'importance de la coopération de ces réseaux.

Du niveau local au niveau européen : une logique bottom-up pour diffuser les enseignements de BAPAURA

La semaine européenne de l'énergie durable

En 2022, le projet BAPAURA, via Marie Jeanmougin (ADEME), finaliste du prix « Young Leader », a été représenté à Bruxelles lors de la Semaine européenne de l'énergie durable.

Ce prix récompense notamment les bonnes pratiques de l'énergie durable et des énergies renouvelables.

Le commissionnement entre en scène

À l'occasion du Forum de la Convention des Maires organisé en octobre à Bruxelles, l'ADEME et AURA-EE se sont prêtés au jeu d'une saynète afin de présenter de façon ludique les enjeux et le fonctionnement du commissionnement, notamment sur la base des retours d'expériences des partenaires BAPAURA.



Remise du prix « Young leader » à l'occasion de la Semaine européenne de l'énergie durable en septembre 2022 à Bruxelles.
© Commission européenne



Animation d'une saynète sur le commissionnement lors de du Forum de la convention des maires en octobre 2022 à Bruxelles

CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

Les retours d'expérience de BAPAURA sont unanimes sur la valeur ajoutée du service de conseil pour l'ambition et la qualité des projets.

Les projets sont d'autant plus ambitieux, de qualité, mieux financés et satisfaisants qu'ils sont solidement accompagnés.

Le service est notamment déterminant pour les petites communes sans moyens internes ayant les compétences pour mener des projets performants. Il leur apporte l'accompagnement d'un tiers neutre et « sachant » à toutes les étapes : pour la définition du besoin et de l'ambition initiale, le choix de la maîtrise d'œuvre et des AMO, le choix des entreprises et la réception des travaux. L'accompagnement se traduit par une sécurisation de la performance grâce à une démarche qualité et par un appui fort au montage financier (dossiers d'aide, CEE, emprunts, etc.) qui permet de « pousser » l'ambition des projets.

Un accompagnement solide est une marque de qualité que les financeurs reconnaissent lors de l'instruction des dossiers. Certains s'appuient d'ailleurs sur l'expertise des accompagnateurs pour l'instruction et la qualification. En tout état de cause, le service d'accompagnement offre aux financeurs un interlocuteur commun, expert et de confiance sur lequel ils peuvent s'appuyer.

BAOBAP, nouveau projet financé par le programme de financement européen LIFE, prend la suite de BAPAURA et permettra notamment de poursuivre le travail sur les freins identifiés. Le projet BAOBAP propose, en trois ans, de déployer des services d'accompagnement à la rénovation aux petites collectivités sur les régions Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Il s'appuie sur la base développée dans BAPAURA, tout en l'enrichissant de nouveaux outils et de nouvelles thématiques. Au niveau national, le projet sera porté par l'ADEME. BAOBAP sera ainsi structuré autour de trois axes :

- un axe de déploiement : il permettra, via la mise en place d'animations régionales, de diffuser la boîte à outils de BAPAURA avec des formations associées. Cette animation sera portée par AURA-EE en région Auvergne Rhône-Alpes et par l'AREC Occitanie en région Occitanie ;
- un axe d'innovation : il sera porté par six pilotes d'innovation situés en région Auvergne Rhône-Alpes : l'AGEDEN, le Syane, le SIEL, le SDE 03, l'ALTE 69 et le SGERLy. Le SDIE adapté aux petites communes, les outils en phase programmation, l'implication des usagers à chaque phase du projet, le développement d'un service d'accompagnement « tout en un » administratif, technique et financier, font notamment partie des thématiques qui seront explorées ;
- un axe de dissémination : le projet BAOBAP prévoit une importante phase de dissémination vers trois nouvelles régions ainsi qu'une collaboration avec les réseaux nationaux existants tels que celui des CEP porté par l'ADEME et celui des économistes de flux porté par ACTEE.



Conférence finale du projet BAPAURA organisée à la DREAL de Lyon le 15 juin



bapaura.fr



Le projet européen BAPAURA a reçu un financement
du programme de recherche et d'innovation Horizon
2020 de l'Union Européenne (subvention n°891839)